

L'éthique dans la FPMT

Le but de la Charte éthique de la FPMT est d'aider à maintenir et à promouvoir un environnement propice à la pratique du bouddhisme au sein de l'organisation de la FPMT.

Une responsabilité fondamentale de chaque personne en position d'autorité au sein de la FPMT consiste à maintenir un environnement sûr, respectueux et favorable à la pratique du Dharma.

En cela, chacune de ces personnes protège le bien-être de la communauté et participe à la responsabilité de promouvoir un climat d'intégrité. Cette responsabilité partagée inclut de s'abstenir de tout comportement préjudiciable aux autres ou nuisant à l'environnement dans lequel le Dharma est pratiqué et enseigné.

Les personnes occupant des postes de responsabilité au sein de l'organisation de la FPMT doivent se comporter d'une manière qui favorise le bien-être de leur communauté locale de la FPMT. De plus, ces personnes sont considérées comme représentant Lama Zopa Rinpoché et la FPMT : ils sont des ambassadeurs et leur comportement se reflète sur Rinpoché et la FPMT.

L'inconduite de personnes en position de pouvoir ou de confiance peut porter atteinte à l'intégrité de l'organisation, provoquant la démoralisation et la perte de la foi. Par conséquent, les comportements décrits dans la Charte éthique ci-dessous sont interdits et la procédure de règlement des griefs du centre, projet ou service doit être mise en place en cas d'infraction.

Chaque personne en position d'autorité, dans son domaine de responsabilité au sein de l'organisation de la FPMT, est également tenu de donner suite à tout soupçon d'inconduite ou à toute plainte relative à une inconduite. Il est essentiel que ces personnes identifient et expriment leurs préoccupations concernant un comportement susceptible d'être nuisible, de sorte que la procédure de règlement des griefs puisse être mise en œuvre.

La Charte éthique de la FPMT s'applique à toutes les activités, interactions et communications, y compris en ligne, sur les réseaux sociaux, par téléphone, en personne ou par tout autre moyen pourvu que l'activité, l'interaction ou la communication en question concerne ou se rapporte aux actions, devoirs ou responsabilités liés à la FPMT.

La Charte éthique de la FPMT doit être signée par :

- Les membres du bureau des centres, projets et services, les directeurs, les coordinateurs du programme spirituel, les enseignants résidents, les interprètes, les leaders de cours d'introduction, le personnel,
- Les enseignants agréés de la FPMT,
- Les coordinateurs des groupes d'études, les coordinateurs régionaux et nationaux,
- Les membres du conseil d'administration de la FPMT Inc. et le personnel du Bureau international.

Charte éthique

1. Les cinq préceptes laïcs

Les cinq préceptes laïcs sont le fondement de l'éthique pour toutes les personnes engagées dans l'exercice de fonctions, de responsabilités ou d'actions faites au nom de, ou en relation avec la FPMT. Les cinq règles de base sont : ne pas tuer, ne pas voler, ne pas perpétrer une mauvaise conduite sexuelle, ne pas mentir ni prendre d'intoxicants. Les intoxicants englobent l'alcool, les drogues douces et le tabac.

2. Pas de discrimination

L'organisation de la FPMT ne fait aucune discrimination dans ses programmes, services, ses recrutements et offres de bénévolat, ni pour d'autres activités ou avantages, sur une base de race, d'origine ethnique ou nationale, d'orientation affective ou sexuelle, de statut marital, d'âge ou d'handicap.

3. Pas de harcèlement

La FPMT s'engage à promouvoir un environnement sûr où la dignité de chacun se trouve respectée. Toute personne qui participe à des activités en lien avec la FPMT doit échapper à toute forme de harcèlement, fusse-t-il d'ordre sexuel, de l'ordre de l'intimidation, de l'ordre d'agressions et autres formes de brimades. Toute personne entrant en contact avec le réseau de la FPMT doit être traitée avec dignité et respect.

4. Les relations

Les relations sexuelles entre enseignants et étudiants du Dharma tant qu'un étudiant participe à un enseignement, un cours ou une retraite de l'enseignant, sont prohibées ; elles sont aussi fortement déconseillées en tout autre temps pourvu que persiste une relation dharmique enseignant-étudiant. Merci de vous référer ci-dessous au règlement spécifique aux enseignants du Dharma. Les autres personnes en position d'autorité sont également fortement découragés de s'engager dans une relation de nature sexuelle dans des situations où peut exister un déséquilibre du pouvoir, réel ou ressenti. De même, aucun enseignant, bénévole, membre du personnel ou autre représentant du centre organisateur ne fera d'avances sexuelles à l'un des participants durant un enseignement, un cours ou une retraite.

5. La parole juste

Ceux qui sont en position d'autorité doivent éviter les commérages, les propos durs ou abusifs : des conversations entendues par hasard dans lesquelles d'autres sont dénigrés, peuvent avoir un impact négatif sur ceux qui s'impliquent dans des activités de la FPMT. Un langage dur ou abusif peut aussi constituer du harcèlement ou une intimidation.

6. Les finances

Toutes les recettes et les dépenses des affiliés à la FPMT doivent être comptabilisées selon les principes de comptabilité communément admis. L'argent qui a été donné pour un projet particulier doit servir au projet pour lequel il a été donné, et non pour des frais de fonctionnement ou d'autres projets. Les recettes provenant de la vente d'objets du Dharma doivent servir à des usages du Dharma et non à des frais de fonctionnement.

7. Protection du lanceur d'alerte

Si un individu ou un groupe pense qu'une pratique ou une activité au sein de l'organisation de la FPMT est illégale et/ou contraire à cette Charte éthique, et fait part de son inquiétude au niveau de management concerné, cet individu ou ce groupe doit être protégé de représailles.

Règlement additionnel pour les enseignants agréés, les responsables de cours et les interprètes

Du fait du caractère unique de la relation enseignant-étudiant, il est demandé aux enseignants agréés par la FPMT, aux interprètes et aux responsables de cours d'introduction d'observer le règlement suivant complémentaire :

- **Confidentialité**

Dans toutes les situations où des étudiants font des révélations en exprimant leur désir de confidentialité, durant des entrevues privées ou pas, les enseignants, interprètes et les responsables de cours doivent respecter la confidentialité des étudiants et traiter comme confidentielles toutes les communications provenant des étudiants en ne divulguant pas ces informations sans leur accord.

- **Honnêteté**

Les enseignants du Dharma et les responsables de cours doivent faire preuve d'honnêteté concernant leurs qualifications et doivent rectifier toute présentation tendancieuse de celles-ci dès lors qu'elles sont portées à leur attention.

- **Éviter des relations inappropriées**

Les enseignants du Dharma et les responsables de cours ne doivent pas s'impliquer dans une relation sexuelle ni manifester leur intérêt à cet égard tant qu'un étudiant participe à un cours, à des enseignements ou à une retraite. Les enseignants du Dharma et les responsables de cours ne doivent jamais utiliser, ou donner l'impression qu'ils utilisent leur autorité ou leur position pour rechercher ou amorcer une relation sexuelle avec des étudiants, des bénévoles ou d'autres participants aux enseignements, aux cours ou aux retraites.